

# Fiche Signalétique

---

---

## Section 1 : Identification du produit et de l'entreprise

---

---

**Nom du produit :** Nettoyant de batterie Lynx (aérosol)

**Numéro(s) de produit :** 01941

**Utilisation du produit :** Nettoyant de batterie

**Coordonnées du fournisseur:**

East Penn Manufacturing Company  
102 Deka Road  
Lyon Station, PA 19536  
610-682-6361 (Service à la clientèle)

Urgence 24 heures – CHEMTREC : 800-424-9300 ou 703-527-3887

---

---

## Section 2 : Identification des risques

---

---

Vue d'ensemble des risques

**MISE EN GARDE :** Contenu sous pression.  
Apparence et odeur : Liquide transparent, sans odeur

**Effets potentiels sur la santé :**

**EFFETS AIGUS :**

**YEUX :** Peut causer une légère irritation ainsi que brûlure et rougeur.

**PEAU :** Une exposition prolongée ou répétée peut causer une irritation et une délipidation de la peau.

**INHALATION :** L'inhalation d'une petite quantité n'a habituellement pas de conséquences médicales. L'exposition prolongée peut causer des étourdissements ou une irritation de la gorge.

**INGESTION :** L'ingestion d'une petite quantité n'a habituellement pas de conséquences médicales. L'ingestion d'une grande quantité peut causer une irritation du tractus gastro-intestinal.

**EFFETS CHRONIQUES :** Aucun connu.

**ORGANES VISÉS :** Aucun connu.

État physique aggravé par exposition : Troubles cutanés ou oculaires préexistants

Se reporter à la section 11 pour les renseignements sur la toxicologie et la cancérogénicité

Nom du produit : Nettoyant de batterie Lynx (aérosol)

Numéro(s) de produit : 01941

---

---

### Section 3 : Composition / Renseignements sur les ingrédients

---

---

COMPOSANT	NUMÉRO CAS	% par pds
Eau	7732-18-5	80 - 90
2-Butoxyethanol	111-76-2	2.9
Bicarbonate de sodium	144-55-8	5 - 10
Détergent	divers	< 1
Gaz de pétrole liquéfié	68476-86-8	3 - 8

---

---

### Section 4 : Premiers soins

---

---

- Contact oculaire : Asperger immédiatement avec beaucoup l'eau pendant 15 minutes. Consulter un médecin, si l'irritation persiste.
- Contact cutané : Retirer les vêtements contaminés et laver la zone touchée avec du savon et de l'eau. Consulter un médecin, si l'irritation persiste. Laver les vêtements contaminés avant de les remettre.
- Inhalation : Déplacer la personne à l'air frais. Maintenir la personne calme. Si la personne ne respire pas, donner la respiration artificielle. Si la respiration est difficile, administrer de l'oxygène. Communiquer avec un médecin.
- Ingestion : Ne pas provoquer de vomissements. Communiquer avec un médecin.
- Avis aux médecins : Ce produit contient du 2-Butoxyethanol qui, en cas d'ingestion en quantités importantes, peut entraîner une hémolyse des globules rouges.

---

---

### Section 5 : Mesures en cas d'incendie

---

---

**Propriétés d'inflammabilité :** Ce produit est ininflammable conformément à la définition de l'inflammabilité pour aérosol. (Vous reporter à 16 CFR 1500.3(c)(6) ).

Point d'éclair	Aucune	Limite d'explosion supérieure	ND
Température d'autoallumage :	Aucune	Limite d'explosion inférieure	ND

#### **Données pour incendie et explosion :**

Moyen d'extinction approprié : Employer des agents d'extinction appropriés pour une attaque concentrique.

Produits de combustion : Aucune

Risques d'explosion : Les contenants aérosols peuvent, lorsqu'ils sont exposés à la chaleur d'un feu, accumuler de la pression et exploser.

Protection des pompiers : Les pompiers doivent porter des appareils respiratoires autonomes, approuvés par NIOSH pour la protection contre la suffocation et la décomposition toxique possible des produits. Une protection oculaire et cutanée doit être fournie. Utiliser un vaporisateur d'eau pour maintenir les contenants exposés à l'incendie et pour affaiblir les vapeurs pouvant se former lors de la décomposition du produit.

---

---

### Section 6 : Mesures en cas de fuites accidentelles

---

---

**Nom du produit : Nettoyant de batterie Lynx (aérosol)****Numéro(s) de produit : 01941**

Précautions personnelles : Utiliser les mesures de protection personnelle recommandées à la Section 8.

Précautions pour l'environnement : Prendre les précautions nécessaires pour éviter la contamination du sol et des surfaces d'eau. Ne pas vidanger dans les égouts ni les collecteurs d'eau pluviales.

Méthodes de confinement et de nettoyage : Ériger une digue autour du déversement. Ventiler la zone avec de l'air frais. Dans un espace confiné ou dont la circulation d'air est limitée, les nettoyeurs doivent porter une protection respiratoire appropriée. Récupérer ou absorber le matériel répandu à l'aide d'un absorbant indiqué pour les déversements de produits chimiques. Mettre les absorbants utilisés dans des contenants de déchets appropriés.

**Section 7 : Entreposage et manipulation**

Procédures de manipulation : Utiliser une ventilation adéquate. Éviter le contact avec les yeux et la peau. Laver les mains après l'utilisation. Ne pas exposer les contenants aérosols à la chaleur ni aux flammes. Ne pas incinérer le contenant. Faire preuve de prudence autour d'équipement sous tension. Le contenant métallique devient conducteur lorsqu'il est en contact avec une charge. Ceci peut entraîner un choc électrique ou une gerbe de feu blessant l'utilisateur. Les directives d'utilisation du produit se trouvent sur l'étiquette du produit.

Procédures d'entreposage : Conserver dans un endroit frais et sec, à l'abri des rayons du soleil. Les boîtes d'aérosol doivent être conservées à une température inférieure à 120°F / 49°C afin d'éviter la rupture des boîtes.

Niveau d'entreposage d'aérosol I

**Section 8 : Contrôles d'exposition / Protection personnelle****Directives sur l'exposition :**

COMPOSANT	OSHA		ACGIH		AUTRE		UNITÉ
	TWA	STEL	TWA	STEL	TWA	SOURCE	
Eau	NE	NE	NE	NE	NE		
2-Butoxyethanol	50(s)	NE	20	NE	NE		ppm
Bicarbonate de sodium	NE	NE	NE	NE	NE		
Détergent	NE	NE	NE	NE	NE		
Gaz de pétrole liquéfié	1000	NE	1000	NE	NE		ppm
N.E. Non établi (C) Ceiling (plafond) (S) – skin (peau) (V) – Vacated (libre)							

**Contrôles et protection :**

Contrôles techniques : L'aire doit être suffisamment aérée. Un appareil d'aspiration local est habituellement préféré, car il permet de contrôler les émissions d'un contaminant à la source, empêchant sa dispersion dans l'aire de travail. Si nécessaire, utiliser des moyens mécaniques pour maintenir les niveaux de vapeur en dessous des directives d'exposition. Dans un espace confiné, observer les règlements OSHA en vigueur.

Protection respiratoire : Aucune requise pour un travail effectué sous une ventilation adéquate. Une surveillance de l'air est indispensable pour établir les niveaux d'expositions des employés. Utiliser un appareil respiratoire approuvé NIOSH autonome dans les espaces confinés et en cas d'urgence.

Protection visuelle/ faciale : Sous des conditions normales, porter des lunettes de protection. En cas de probabilité raisonnable de contact avec le liquide, porter des lunettes protectrices contre les agents chimiques.

**Nom du produit : Nettoyant de batterie Lynx (aérosol)**

**Numéro(s) de produit : 01941**

---

Protection cutanée : Utiliser des gants de protection en nitrile. Utiliser, également, un survêtement de protection en cas de contact prolongé ou répété avec la peau.

---

---

## Section 9 : Propriétés physiques et chimiques

---

---

État physique : liquide

Couleur : transparent

Odeur : Sans odeur

Seuil d'odeur : ND

Gravité particulière : 1,04

Point d'ébullition initial : ~ 212°F / 100°C

Point de congélation : ~ 32°F / 0°C

Pression de vapeur : ND

Densité de vapeur : > 1 (air = 1)

Taux d'évaporation : lent

Solubilité : Soluble dans l'eau

Coefficient de distribution eau/huile : ND

pH: 8,5

Composés Organiques volatiles Pds % : 7,9      g/L: 82,16      lb/gal : 0,68

---

---

## Section 10 : Stabilité et réactivité

---

---

Stabilité : Stable

Conditions à éviter : Garder éloigné de la chaleur, des rayons du soleil, des flammes ou des étincelles. La chute peut entraîner l'éclatement des contenants.

Matériaux incompatibles : Oxydants puissants

Produits à décomposition dangereuse : Monoxyde de carbone, dioxyde de carbone

Possibilité de réactions dangereuses : Non

---

---

## Section 11 : Information toxicologique

---

---

Ce produit n'a pas subi d'études toxicologiques à long terme. L'information suivante est disponible pour les composants de ce produit.

### Toxicité aigue :

<u>Composant</u>	<u>Oral LD50 (rat)</u>	<u>Dermique LD50 (lapin)</u>	<u>Inhalation LC50 (rat)</u>
Eau	> 90 mL/kg	Aucunes données	Aucunes données
2-Butoxyethanol	470 mg/kg	220 mg/kg	450 ppm/4H
Bicarbonate de sodium	4 220 mg/kg	Aucunes données	Aucunes données
Détergent	3 000 mg/kg	4 400 mg/kg	Aucunes données
Gaz de pétrole liquéfié	Aucunes données	Aucunes données	Aucunes données

**Nom du produit : Nettoyant de batterie Lynx (aérosol)**

**Numéro(s) de produit : 01941**

**Toxicité chronique :**

<u>Composant</u>	<u>OSHA Carcinogène</u>	<u>IARC Carcinogène</u>	<u>NTP Carcinogène</u>	<u>Irritant</u>	<u>Sensibilisateur</u>
Eau	Non	Non	Non	Non	Non
2-Butoxyethanol	Non	Non	Non	E (grave) / S & R (moyen)	Non
Bicarbonate de sodium	Non	Non	Non	Non	Non
Détergent	Non	Non	Non	E (grave) / S (moyen)	Non
Gaz de pétrole liquéfié	Non	Non	Non	Non	Non

E – Œil    S – peau    R - Respiratoire

Toxicité reproductive : Aucune information disponible

Tératogénéité : Aucune information disponible

Mutagénéité : Aucune information disponible

Effets synergétiques : Aucune information disponible

---

---

## **Section 12 : Information écologique**

---

---

Ce produit n'a pas subi d'études écologiques. L'information suivante est disponible pour les composants de ce produit.

Écotoxicité :    2-Butoxyethanol 96 heures LC50, crapet arlequin : 1490 mg/L  
24 heures LC50, daphnie : 1720 mg/L

Persistance / Dégradabilité :    Aucune information disponible

Bioaccumulation / Accumulation:    Aucune information disponible

Mobilité dans l'environnement :    Aucune information disponible

---

---

## **Section 13 : Élimination**

---

---

**Classification déchets :**    Le liquide distribué ne fait pas partie de la RCRA sur l'élimination des déchets. (Vous reporter 40 CFR Part 261.20 – 261.33)  
Les contenants aérosols vides peuvent être recyclés.

Toutes les activités d'élimination doivent respecter les réglementations fédérales, provinciales et municipales. Les réglementations municipales peuvent être plus rigoureuses que les exigences fédérales ou provinciales.

---

---

## **Section 14 : Information pour le transport**

---

---

Département des transports É.-U. (terre)    UN1950, Aérosols, ininflammable, 2,2, Quantité limitée

ICAO/IATA (air) :    UN1950, Aérosols, ininflammable, 2,2, Quantité limitée

IMO/IMDG (eau) :    UN1950, Aérosols, 2.2, Quantité limitée

Réserves spéciales    Aucune

---

---

## **Section 15 : Réglementation**

---

---

**Règlements fédéraux É.-U. :**

**Nom du produit : Nettoyant de batterie Lynx (aérosol)**

**Numéro(s) de produit : 01941**

---

Toxic Substances Control Act (TSCA) (Loi réglementant les substances toxiques) :

Tous les ingrédients sont soit indiqués dans l'inventaire TSCA ou exemptés.

Comprehensive Environmental Response, Compensation and Liability Act (CERCLA) :

Il existe des quantités à déclarer pour les ingrédients suivants : Aucune

**Le National Response Center (800-424-8802) ou votre comité d'organisation en cas d'urgence local doit être immédiatement avisé de tous déversements ou fuites suite à la perte de l'un des ingrédients dont la quantité doit être déclarée.**

Superfund Amendments Reauthorization Act (SARA) Titre III :

Section 302 Substances extrêmement dangereuses (EHS) : Aucune

Section 311/312 Catégories de danger :

Risque d'incendie	Non
Risque réactif	Non
Libération de pression	Oui
Risque aigu pour la santé	Oui
Risque chronique pour la santé	Non

Section 313 Produits chimiques toxiques : Ce produit contient les substances suivantes qui doivent être reportées selon la section 313 du titre III de la loi SARA (Superfund Amendments and Reauthorization Act) de 1986 et 40 CFR Part 372 :  
2-Butoxyethanol (éther glycolique) : 2,9%

Loi sur la lutte contre la pollution atmosphérique :

Section 112 Polluants atmosphériques dangereux : Aucune

### **Réglementation canadienne :**

Règlements sur les produits contrôlés :

Ce produit a été classé conformément aux critères de risque des règlements sur les produits contrôlés et la fiche signalétique contient toutes les informations requises par les règlements des produits contrôlés.

Classe de risque SIMDUT : A, D1B, D2B

Inventaire LIS canadien : Tous les ingrédients sont soit indiqués dans l'inventaire LIS ou exemptés.

### **Réglementation Union Européenne :**

Conformité RoHS : Ce produit est conforme à la Directive 2002/95/EC du Parlement européen et du Conseil du 27 janvier 2003. Ce produit ne contient aucune des substances interdites telles qu'énumérées à l'article 4(1) de la directive RoHS.

Réglementation complémentaire : Aucune

---

---

## **Section 16 : Autres informations**

---

---

<b>HMIS® (II)</b>	
<b>Santé :</b>	<b>1</b>
<b>Inflammabilité :</b>	<b>0</b>
<b>Réactivité :</b>	<b>0</b>
<b>EPP :</b>	<b>B</b>

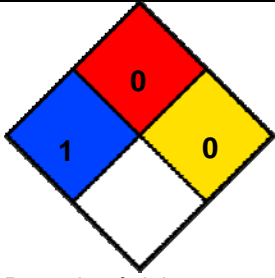
**NFPA**

Valeur nominale entre 0 (aucun danger) à 4 (danger grave)

**Nom du produit : Nettoyant de batterie Lynx (aérosol)**

**Numéro(s) de produit : 01941**

---



Date de révision : 09/20/2016

Modifications depuis la dernière révision : Section 15 : Réglementation

L'information contenue sur ce document concerne ce matériau en particulier, tel que fourni. Elle peut devenir non valide s'il est utilisé en combinaison avec tout autre matériau. Cette information est exacte au meilleur de notre connaissance ou l'exactitude des sources mises à la disposition. Avant d'utiliser un produit, lire attentivement les avertissements et directives sur l'étiquette. Pour obtenir des précisions sur toute information contenue sur cette fiche signalétique, veuillez vous adresser à votre superviseur ou à un professionnel de la santé et de la sécurité.

ACGIH : American Conference of Governmental Industrial Hygienists  
CAS : Registre CAS  
CFR : Code des règlements fédéraux  
DOT : Département des transports  
LIS : Liste intérieure des substances  
g/L : Grammes par litre  
HMIS : Système d'identification des matériaux dangereux  
IARC : Agence internationale pour la recherche sur le cancer  
IATA : Association du transport aérien international  
OACI : Organisation de l'aviation civile internationale  
IMDG : Code maritime international des marchandises dangereuses  
OMI : Organisation maritime internationale  
lb/gal : Livres par gallon  
CL : Concentration létale  
DL : Dose létale

NA : Non applicable  
ND : Non défini  
NIOSH : National Institute of Occupational Safety & Health  
NFPA : National Fire Protection Association  
NTP : Programme national de toxicologie  
OSHA : Occupational Safety and Health Administration  
PMCC : Méthode Pensky-Martens en vase clos  
EPP : Équipement de protection personnelle :  
Ppm : Parties par million  
RoHS : Restriction des substances dangereuses  
STEL : Limite d'exposition de courte durée  
TCC : Méthode Tagliabue en vase clos  
TWA : Moyenne pondérée dans le temps  
SIMDUT : Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail

CTRL#: 79838/00530B